

COMMUNE DE SAULNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 5 JUILLET 2018 - 20H15

Présents : M. Adrien ZOLFO, Maire

Mmes SALARI, WAGNER, GONCALVES, MM. BAGAGLIA, BOMBARDIERI
Adjoints, Mmes LE FEVRE, RODRIGUES, MM. MEHLINGER, GOURDIN, ARQUIN,
CAPELLI, NABOT, SANTINI.

Excusés : Mmes THIRY (procur. GONCALVES), SORBELLI, BIANCHI,
BOUDJEMADI, M. TRENTÉCUISSÉ.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre connaissance des réflexions menées dans les divers Groupes de Travail du projet « Saulnes, vers la Transition 2030 ». Ainsi, le Conseil a reçu Mme Leslie SANTINI, porte-parole du Groupe de Travail « Urbanisme, demain », qui est venue présenter un diaporama sur diverses suggestions d'aménagement d'une Zone de Détente et de Loisirs entre le City Stade et le Complexe Sportif Emile Maggi.

Le Conseil a pris note des propositions formulées, qui doivent servir à forger le projet d'avenir de Saulnes en Transition vers 2030, sous la forme d'échanges constructifs entre la population et les élus municipaux, dans un véritable esprit de Démocratie participative. Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance et propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil **des décisions prises par ses soins** depuis la dernière réunion du Conseil, dans le cadre de la **délégation de pouvoirs** du **10 Avril 2014**.

1) En date du 29 Mai 2018, Monsieur le Maire a décidé de passer, pour régularisation, un **Contrat de Prestations de Services** avec la **Sarl FEDELIA FRANCE** sise 58 Rue Jean Jaures à HUSSIGNY GODBRANGE (54), **prévoyant la mise à disposition de personnel qualifié pour la réalisation de tontes et débroussaillages des Terrains d'Honneur et d'Entraînement du Stade Municipal**, pour un montant de **8 500 Euros H.T. par saison annuelle, et 420 Euros H.T. par tonte supplémentaire des deux Stades, à compter du 1^{er} Mai 2018 et pour une durée de 3 ans**, pouvant être renouvelée pour une même période.

2) En date du 4 Juin 2018, considérant la délibération du Conseil Municipal, en date du 15 Septembre 2016, confirmant le **projet d'éco-réhabilitation de l'ancienne Gare de SAULNES et l'objectif de faire de ce bâtiment, au terme de la rénovation, un Gîte ou une Maison d'Hôtes sous gestion municipale**, et la **nécessité de réaliser les études indispensables à la faisabilité de ce projet**, en s'appuyant sur des intervenants spécialisés en matière de nouvelles méthodes d'éco-construction et d'éco-rénovation,

Monsieur le Maire a décidé de passer un **Contrat d'Architecte** avec **l'Atelier d'Architecture NOURY et Associés** sis 43 Rue Guérin de Waldersbach à THIONVILLE (57) pour une **Mission d'Etudes Préliminaires au projet de réhabilitation et de transformation de l'ancienne Gare de SAULNES**, propriété de la Commune, conformément aux objectifs fixés par la délibération du Conseil Municipal du 15 Septembre 2016, selon une **rémunération forfaitaire de 10 820,00 Euros H.T.**

3) En date du 21 Juin 2018, Monsieur le Maire a décidé de passer une **Police Automobile** pour le **Véhicule RENAULT KANGOO EXP Z.E. Générique**, immatriculé **EX-897-RE**, avec la **Société RABNER et ROEDERER Assurances**, sise à NANCY (54) – **Agent courtier de la Compagnie AXA Assurance IARD**, entérinant la **transformation et les nouvelles conditions générales régissant le Contrat n°2773854804 de l'ancien Véhicule Renault datant de 2005, à effet du 21 Juin 2018 avec échéance annuelle fixée au 1^{er} Avril**, pour une durée souscrite jusqu'à la date de la première échéance principale puis reconductible tous les ans, et **cotisation annuelle de 1 281,14 Euros TTC** (soit un remboursement de 99,97 € pour la période du 21/06/2018 au 01/04/2019 au prorata).

CONVENTION DES MAIRES POUR LE CLIMAT ET L'ENERGIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a lancé, **depuis Mai 2017**, un vaste **projet de réflexion et d'innovation tourné vers le développement durable et le respect de l'environnement**, autour de multiples **actions de démocratie participative et avec un objectif principal : « Saulnes, vers la Transition 2030 »**.

A l'occasion du premier anniversaire de cette initiative, afin de conforter les actions déjà engagées et fixer des objectifs complémentaires, Monsieur le Maire présente au Conseil **l'opportunité et l'intérêt de se joindre à la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie**, qui permet de partager la vision d'un avenir commun, quelle que soit la taille de la Commune ou son emplacement sur la **carte du Monde**.

Sous couvert de l'autorisation du Conseil Municipal, **l'Autorité Territoriale peut s'engager principalement à :**

- réduire les émissions de CO2 (et éventuellement d'autres gaz à effet de serre) sur son territoire d'au moins 40 % d'ici 2030, grâce à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru à des sources d'énergie renouvelables,

- renforcer sa résilience en s'adaptant aux incidences du changement climatique.

Pour traduire ces engagements en actions concrètes, **les approches suivantes seront réalisées :**

- effectuer un bilan des émissions et une évaluation des risques et vulnérabilités liés au changement climatique,
- présenter un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat dans les deux ans suivant la décision du Conseil Municipal,
- établir un rapport au moins tous les deux ans à dater de la présentation du plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat, à des fins d'évaluation, de suivi et de vérification.

Considérant l'intérêt d'une vision commune et mondiale pour contribuer à l'atténuation du changement climatique, en offrant aux générations actuelles et futures un environnement stable sur les plans environnemental, social et économique, ainsi que la nécessité d'une action immédiate et une coopération entre les Autorités locales, régionales et nationales du Monde entier, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- de mandater et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie, en pleine connaissance des engagements présentés dans la déclaration d'engagement et résumés ci-dessus, et s'inscrivant dans les objectifs et les actions du projet « Saulnes, vers la Transition 2030 ».

CONVENTION PARTENARIAT ABEILLE LORRAINE EXPLOITATION RUCHER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a lancé, **depuis Mai 2017**, un vaste **projet de réflexion et d'innovation tourné vers le développement durable et le respect de l'environnement, autour de multiples actions de démocratie participative et avec un objectif principal : « Saulnes, vers la Transition 2030 ».**

Au cours des derniers mois, les groupes de travail du projet ont notamment admis l'intérêt qu'il y a pour la Ville de SAULNES à **développer la biodiversité, et le rôle pollinisateur des abeilles qui permet le développement des plantes à fleurs.**

A cet effet, Monsieur le Maire précise au Conseil que la Commune a ainsi décidé de suivre ces recommandations et de **promouvoir une politique d'installation de Ruches dans les parcs et jardins de la Ville. Le site retenu avec les spécialistes, comme étant le plus favorable, est « Le Jardin Fleuri » au-dessus du Stade Municipal.**

En effet, cet espace naturel est géré de façon raisonnée afin de favoriser la biodiversité. Il constitue une aire de butinage idéale pour les abeilles, en raison de la diversité floristique qu'il renferme et de l'absence d'utilisation de pesticides. Le site d'origine sera renforcé par de nouvelles plantations propices à la vie des abeilles.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil à confirmer le principe d'installation d'un **« Rucher Municipal » sur le site du Jardin Fleuri, à partir de 6 Ruches Voirnot complètes et des 6 essaims d'abeilles adaptés et proportionnés**. La Commune assurera l'entretien et la signalisation du Rucher.

Parallèlement, Monsieur le Maire indique au Conseil que l'installation de ce Rucher Municipal s'inscrit dans une **démarche d'ouverture à la population, sous forme d'informations et de formations aux non initiés, amateurs ou passionnés**. Ainsi, une **Convention de Partenariat peut être conclue avec des intervenants locaux, afin de faire découvrir et approfondir les éléments théoriques et les bases pratiques du monde de l'apiculture**.

Monsieur le Maire précise au Conseil que **le Syndicat d'Apiculteurs « Abeille Lorraine », avec l'Association CETA des Trois Rivières (Epiez sur Chiers), est compétente pour ce type de collaboration de Rucher école**. Ainsi, elle pourra assurer un **cycle de formation sur deux ans pour 12 stagiaires apiculteurs (2 par ruches)**. La **première année de formation initiale** aura un coût de **100 € par stagiaire**, et la **seconde année d'approfondissement** sera facturée **70 € par stagiaire**. Le partenariat inclut également des présentations sur le monde apicole auprès des écoles et du monde associatif du secteur.

Considérant le projet « Saulnes, vers la Transition 2030 », dans lequel s'inscrit pleinement l'installation et l'exploitation d'un « Rucher Municipal », et l'intérêt d'informer et de former les citoyens au développement de la biodiversité et à la protection de l'environnement, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de confirmer et valider l'installation d'un Rucher Municipal**, composé de 6 Ruches et 6 essaims d'abeilles **sur le site du « Jardin Fleuri » à Saules**,
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer une Convention de Partenariat avec le Syndicat d'Apiculteurs « Abeille Lorraine »**, destinée à former les stagiaires apiculteurs qui auront la charge de l'exploitation du Rucher, et à informer le plus grand nombre sur l'approche de l'apiculture et ses problématiques.

CONVENTION ACCUEIL CENTRE LOISIRS LONGLAVILLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un **partenariat** a été engagé, en **2017**, avec le **CLSH de la Commune de LONGLAVILLE**, afin d'accueillir les enfants de SAULNES qui pouvaient en faire la demande à l'occasion des **vacances d'été**.

Ce partenariat s'était révélé opportun au regard des conclusions de la Commission Municipale de la Jeunesse et des Loisirs et des difficultés rencontrées, les années précédentes, pour organiser et mettre en oeuvre un Centre de Loisirs à SAULNES, aussi bien au niveau de la fréquentation des enfants que de la constitution des équipes d'animation. Les séjours de l'été 2016 avaient notamment montré une forte désaffectation de la participation des enfants, malgré des conditions d'accueil bien meilleures au Groupe Scolaire Primaire et la tentative de revenir à des séjours en journée complète.

Pour cette année **2018**, l'objectif de la Commission Municipale reste clair et affirmé de **maintenir une offre de loisirs d'été pour les familles qui pourraient à nouveau en faire la demande, dans l'esprit de la volonté d'action mise en place par la Municipalité depuis plus de vingt ans.**

Ainsi, Monsieur le Maire indique au Conseil que **la collaboration avec le CLSH de la Commune de LONGLAVILLE peut être renouvelée, avec des places réservées pour les enfants de SAULNES durant cet été 2018, à raison de 20 pour le mois de Juillet et 20 pour le mois d'Août.**

Considérant la volonté de poursuivre les activités de loisirs proposées aux jeunes enfants de la Commune de SAULNES, en l'absence prolongée de structures communales, et la possibilité d'accueil proposée par la Commune de LONGLAVILLE durant cette période, **le Conseil décide à l'unanimité :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer une Convention pour l'Accueil d'enfants de la Commune de SAULNES au Centre de Loisirs sans Hébergement de la Ville de LONGLAVILLE, avec Monsieur le Maire de la Commune de LONGLAVILLE (54810), pour les vacances estivales 2018 (Juillet et Août).

La **tarification** établie par le CLSH de la Ville de LONGLAVILLE pour les enfants des Communes extérieures est fixée à **83,75 Euros la semaine, et l'heure de garderie à 2,40 Euros.**

Pour permettre aux enfants de la Commune de SAULNES de bénéficier d'un **tarif préférentiel et réduit, de verser une participation de 20 Euros par semaine et par enfant inscrit au CLSH de la Ville de LONGLAVILLE, sans distinction. Cette somme sera directement déduite de la facturation aux familles de SAULNES.**

MOTION POUR SORTIR L'HOPITAL ET LA SANTE DES REGLES DU MARCHE

LE CONSEIL PREND ACTE que l'Agence Régionale de Santé (ARS) vient de rendre un énième rapport sur l'Hôpital de MONT SAINT MARTIN, Hôpital du Territoire de Longwy, qui met l'accent sur le Service de la Maternité, dans le cadre du renouvellement d'autorisation à exploiter l'activité gynécologique-obstétrique.

LE CONSEIL RAPPELLE que, par six **Motions** des 3 Juin 2004, 15 Avril 2005, 29 Mars 2007, 27 Mai 2008, 25 Novembre 2011 et 6 Décembre 2012, **la Ville de SAULNES** avait souhaité attirer l'attention des **Pouvoirs Publics** sur la **situation difficile de l'Hôpital de MONT SAINT MARTIN**, Hôpital du Bassin de vie Longwy-Longuyon-Villerupt, avec la volonté de conserver des structures hospitalières disponibles, efficaces et proches de la population. **La situation n'est donc pas nouvelle, mais elle confirme surtout les multiples craintes exprimées par les élus saulnois dans ces diverses Motions.**

LE CONSEIL RAPPELLE également que l'Hôpital de **MONT SAINT MARTIN**, issu de l'Infirmierie des Usines Sidérurgiques, a été géré **successivement par l'AHBL et ALPHA SANTÉ**, associations de droit privé à but non lucratif qui ont permis à l'État de se défaire de ses responsabilités en matière de **Santé Publique** durant des décennies. Et, depuis bientôt 7 ans, par le **Groupe SOS** qui a été présenté comme un « sauveur » alors qu'il s'avère être un des leaders du « **Social Business** » en France.

La surprise n'est donc plus possible : ce système de gestion a montré ses limites, et s'inscrit dans une politique nationale qui place les Hôpitaux sous des contraintes de rentabilité et de productivité incompatibles avec leurs missions collectives de solidarité.

Car la Santé n'est ni un luxe pour les riches, ni une marchandise pour les profiteurs, ni un outil de gestion pour l'État : **la Santé, c'est l'affaire de toutes et tous !!**

Les difficultés de l'Hôpital de **MONT SAINT MARTIN** ne sont pas un cas isolé : **la Santé et l'Hôpital en France sont malades de directives et de lois qui remettent totalement en cause le modèle de Protection Sociale issu du Conseil National de la Résistance et de la fin de la Seconde Guerre Mondiale.** La sauvegarde de l'Hôpital du Territoire de Longwy dépasse largement le cadre de ce territoire : elle repose sur la volonté d'une autre politique courageuse et audacieuse pour la France. **L'Hôpital n'est pas une entreprise comme une autre ! La Santé n'est pas une marchandise !**

Devant ces évidences, **LE CONSEIL REGRETTE ET CONDAMNE** le manque flagrant d'engagement et d'opposition des élus du Territoire, en 2013, à l'annonce de la fermeture du **Service Pédiatrique de l'Hôpital de MONT SAINT MARTIN**, qui laissait présager de la suite.

Les élus saulnois étaient seuls, bien seuls, le jour de cette fermeture auprès des Personnels Hospitaliers de la Pédiatrie, et n'ont **pas voulu croire aux vagues promesses de l'Agence Régionale de Santé et du Groupe SOS.** L'assurance d'une restructuration et d'une modernisation de la Maternité devait permettre d'atteindre un « objectif » de 900 naissances par an à l'Hôpital de **MONT SAINT MARTIN.**

Tout le monde ou quasiment tout le monde savait fort bien que cet objectif n'était pas réalisable à terme. **Le sort de la Maternité de l'Hôpital est donc scellé depuis déjà 5 ans, au moins.**

LE CONSEIL CONSIDERE que les responsabilités politiques de cette situation sont immenses et doivent faire tendre, chacune et chacun des élu(e)s du Territoire, à faire preuve de modestie, d'humilité et surtout d'unité.

Tous les combats pour la santé et la solidarité méritent d'être menés, dans l'intérêt général de la population, et c'est pourquoi **LE CONSEIL S'OPPOSE naturellement et fermement** à l'option relevée par l'ARS de fermer le Service de Maternité de l'Hôpital du Territoire de Longwy au profit d'un Centre de Périnatalité.

LE CONSEIL APPORTE son soutien au personnel de l'Hôpital dans sa volonté de préserver la Maternité, et **DEMANDE** à l'ARS que tout soit fait pour que les 100 000 habitants du Bassin de vie aient droit à une vraie offre de soins de qualité.

Au-delà, **LE CONSEIL PROPOSE** que l'avenir de la Santé et de l'Hôpital repose sur quatre lignes directrices essentielles pour les Agents et les Patients :

- l'accès aux soins de proximité pour toutes et tous, partout et à tout instant.
- un Service Public présent partout et efficace pour répondre aux besoins de toute la population.
- un financement solidaire de la Protection Sociale, ouverte à toute la population, basée sur le principe « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».
- la définition démocratique des besoins de la population, l'élaboration et le suivi des projets, associant usagers, professionnels, élus, sur un plan d'égalité.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE

EST LEVEE A 22 HEURES 15